

Etats pourraient concourir avec le Gouvernement au prompt établissement de ces nouveaux colons, et la Société d'Agriculture qui y est établie pourrait leur fournir les moyens d'étendre leur industrie.

3° Il y aurait un établissement particulier à proposer pour les Acadiens prisonniers en Angleterre. Cet établissement, quoique moins susceptible d'extension que les deux autres, aurait cependant certains avantages. L'île de Bouin, sur la côte du Bas Poitou, n'est peuplée ni à proportion de sa grandeur, ni en raison de ses ressources. Si on y plaçait les Acadiens actuellement détenus en Angleterre, les parties incultes de cette île se défricheraient et la pêche qui se fait aux environs, acquèrerait une grande activité. On sait que cette pêche est celle de la sardine, objet d'autant plus important pour nous que c'est un des articles essentiels du commerce des Anglais qui exportent une quantité prodigieuse de ce poisson séché sur les côtes de Cornouailles.

De toutes les îles sur les côtes de France, le climat de celle de Bouin, est celui qui ressemble le plus à l'Acadie et qui par cette raison peut le mieux convenir aux Acadiens. D'ailleurs, ces malheureux prisonniers qui ont appris que l'île de Bouin appartenait au Duc de Nivernois, désirent avec passion de passer de préférence dans cette île dont il est seigneur, parce qu'ils le regardent comme le libérateur de leur captivité en Angleterre et qu'ils ne connaissent que lui. D'ailleurs, l'île de Bouin jouissant de tems immémorial de privilèges renouvelés successivement par tous nos rois, et en vertu desquels privilèges les dits insulaires ne sont soumis à aucune imposition ni corvée à la charge de se défendre eux-mêmes et d'entretenir les digues et canaux d'où dépend l'existence de l'île, les Acadiens s'y trouveraient plus heureux et y seraient par conséquent plus utiles. Il suffirait pour vivifier l'île de Bouin et la pêche qu'elle peut exploiter, d'y placer les Acadiens qui sortiraient d'Angleterre. Peut-être même la totalité ne pourrait-elle pas être placée et le Duc de Nivernois prendra sur cela incessamment un éclaircissement positif, alors le surplus refluera en Bretagne où ils seraient fort bien pour eux et pour l'Etat.

Le Duc de Nivernois ne cachera pas ici qu'il serait fort flatté si S. M^{te} avait la bonté de décider le sort du petit nombre des Acadiens qui sont en Angleterre en faveur de l'île de Bouin, attendu que ces malheureux sont d'une grande industrie et ont l'attachement le plus grand pour le roi et la France.

A l'égard de ceux qui sont déjà en France ou qui reviendront des Colonies anglaises, l'avis particulier du Duc de Nivernois serait aussi qu'on les mit plutôt en Bretagne qu'en Guyenne, à cause du climat et de la proximité de leurs frères qui seraient dans l'île de Bouin, laquelle n'est qu'à 8 lieues de Nantes.

Au surplus, quelque part qu'on place les restes de ce malheureux et respectable peuple, il sera nécessaire par politique ainsi que par équité, d'encourager leur zèle et leur industrie. Le Duc de Nivernois propose, pour parvenir à cet objet nécessaire, d'imiter la pratique constamment suivie des Anglais lorsqu'ils établissent des Colonies. Ils divisent le terrain en autant de portions qu'il y a de centaines de familles et subdivisent chaque portion en cent lots. Chaque famille a des vivres pour la première année et de la semence pour la seconde, des instruments de labourage et des instruments et matériaux propres à bâtir. On lui donne de plus une vache ou une jument ou deux truies et cinq brebis à son choix, et l'on distribue un taureau et un étalon pour chaque centaine de familles. Enfin, la colonie est exempte de toutes impositions pendant 50 ans. Ces établissements sont coûteux sans doute, mais c'est une avance faite par le gouvernement dont les sujets retirent tous les ans un intérêt qui ne cesse d'augmenter et qui rentre au gouvernement sous différentes formes par l'accroissement de la population et de la consommation.